ARRETE N° 00050 MEPS/CAB du 19 MAI 2025 portant agrément de la Société d'Inspections Générales d'Equipements

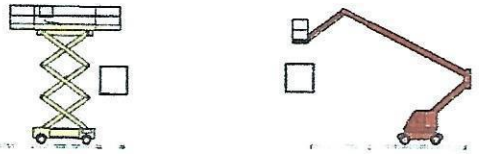
VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES APPAREILS DE LEVAGE (COMPTE RENDU FINAL)



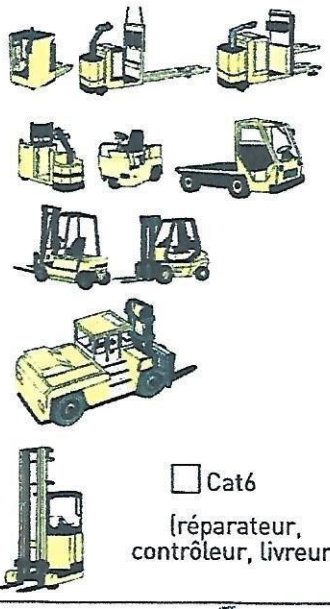
☐ Grue mobile ☐ Grue auxiliaire ☐ Grue à tour







☐ Cat1 ☐ Cat2 ☐ Cat3 ☐ Cat4 ☐ Cat5 ☐ Cat6 (réparateur, contrôleur, livreur)



☐ Bras de levage



☐ Hayon élévateur



☐ BOM et compacteur



☒ Accessoires de levage



☐ Matériel de garage

Signature et cachet :

S.I.G.E
Société d'Inspections Générales d'Equipements
RCCM: CI-ABJ-03-2021-B13-05773
NCC: 2173917 Q
Tél: 07 08 21 26 44 / 01 51 81 70 25

Date	02-07-25
N° de client	02/07/25
N° de rapport	RC001
N° interne de contrôle	01JR01

☐ Vérification initiale et de remise en service ☒ Vérification périodique

Cocher la case correspondant à la situation de la vérification.

Texte de référence local:
-La loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail
-Le décret n°67-321 du 21 juillet 1967

Texte de référence internationale:
-Arrêté du 01 mars 2004 relatif aux vérification des appareils de levage

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI		
Carnet de maintenance :	☐ Oui	☐ Non
Couverture rapport final :	☐ Oui	☐ Non
Rapport de contrôle complet, 3 feuillets carbonnés :	☐ Oui	☐ Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL		
Nom :	Société :	Signature :

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

NOM : .....
MARQUE : SANGLE
MODÈLE : .....
N° DE SÉRIE : D'ARRIMAGE
CATÉGORIE : .....
ACCESSOIRE(S) : DIVERS MARQUE (VOIR PAGE2)
.....
CHARGE MAXI DE LEVAGE : .....
ANNÉE DE FABRICATION : .....
MARQUAGE CE : ☒ OUI ☐ NON
COMPTEUR HORAMÈTRE : .....

Pour les PEMP montées sur véhicule porteur :
MARQUE VÉHICULE : .....
TYPE : .....
N° IMMATRICULATION : .....
KILOMÈTRAGE : .....

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé.

N°	Défauts auquels il faut absolument remédier :
	SANS OBSERVATION

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur : ☒ Oui ☐ Non
Une contre-visite sera obligatoire : ☐ Oui ☐ Non

LE CONTRÔLEUR	
Nom : ERNEST BONZOU	Société : SIGE

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

SOCIETE D'INSPECTIONS GENERALES D'EQUIPEMENTS
INSPECTIONS - FORMATIONS - CONSEILS - ASSISTANCES - AUDIT TECHNIQUES
ARRETE N° 00050 MEPS/CAB du 19 MAI 2025 PORTANT AGREMENT
Tél: 0708212644 / 0151817025
info@sige-ci.com www.sige-ci.com

RAPPORT FINAL DE VERIFICATION PERIODIQUES DES ACCESSOIRES DE LEVAGE

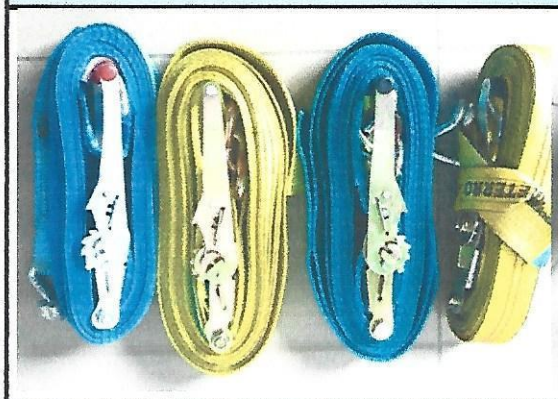
***Texte de référence local:** La loi n°2015-532 du 20 juillet portant code du travail
Le décret n°67-321 du 21 juillet 1967

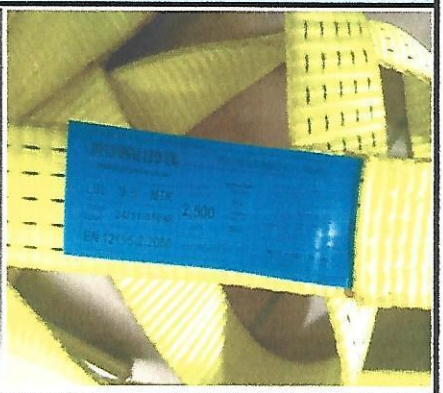
***Texte de référence global:** Arrêté du 01 mars 2004 reletif aux vérification des appareils de levage

NOM ET ADRESSE DU CLIENT	LIEU DE VISITE
M. ASSOUAN Arnaud Responsable Logistique P ENTREPRISE TRANSPORT LOGISTIQUE	COCODY
DATE DE VISITE	**DATE PROCHAINE VISITE**
02-juil-25	01-juil-26

Numéro d'identification	Description	Marque	Longueur (m)	Année	TMU / LC (daN)	Etat
07174	Sangle d'arrimage	FERRETERRO	10	/	1600	Satifaisant
4429-502	Sangle d'arrimage	TEVU	9	10/2021	2500	Satifaisant
24/11-03898	Sangle d'arrimage	DELPHINI	9,5	11/2024	2500	Satifaisant
CF00045270/1	Sangle d'arrimage	TECHNITRUCK	8,7	11/2024	2000	Satifaisant

PHOTOS





ACTIONS A ENTREPRENDRE

AUCUNE

CONCLUSION

ETAT SATISFAISANT, CES EQUIPEMENTS PEUVENT ETRE MAINTENUS EN SERVICE TOUT EN RESPECTANT LA TENSION MAXIMALE D'UTILISATION AFFICHEE SUR L'ETIQUETTES PAR LE FABRIQUANT

ABIDJAN le 02 Juillet 2025

L'Inspecteur

Ernest BONZOU

S.I.G.E
Société d'Inspections Générales d'Equipements
RCCM: CI-ABJ-03-2021-B13-05773
NCC: 2173917 Q
Tél: 07 08 21 26 44 / 01 51 81 70 25